

Initiales du Président  
**01629**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
10 juillet 2024 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON  
DE VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Derek Grilli	Dany Chapdelaine

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présents dans l'assistance : Luc Dufort, officier, Isabelle Ferland, Marcel Dufort, Éric Arsenault, chef aux opérations, Stéphane Berthelette, officier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

067-24-07-10 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Remise de barrette (Luc Dufort 30 ans)
3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2024
4. Correspondance
5. Administration
  - 5.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
  - 5.2 Partie de terrain située entre la caserne de Valcourt et la rue Saint-Joseph
  - 5.3 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies avec la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor
  - 5.4 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies avec le Service de sécurité incendie de la Région de Richmond

Initiales du Président  
**01630**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

- 5.5 Changement des adresses courriel
- 5.6 Contribution financière pour le Festi-Val Show
- 6. Incendie
  - 6.1 Interventions juin 2024
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**REMISE DE LA PREMIÈRE BARRETTE POUR L'OFFICIER LUC  
DUFORT 30 ANS**

Le président et de directeur du SSI de la Régie remettent la première barrette à monsieur Luc Dufort officier 30 ans de services.

068-24-07-10 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2024**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 10 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION**

069-24-07-10 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES  
PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de juin 2024, totalisant une dépense de 9 293.07 \$ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 10 juillet 2024, totalisant une dépense de 13 837.34 \$, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de juin 2024 une dépense qui totalise 31 877.70 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2400051 à #L2400058 et P2400104 émis pour les comptes payés durant le mois de juin 2024, totalisant une dépense de 9 293.07 \$ soient ratifiés;

Initiales du Président  
**01631**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques |C2400021 à |C2400024 et #P2400105 à #P2400125 pour les comptes à payer au 10 juillet 2024, pour une dépense qui totalise 13 837.34 \$;

QUE les chèques #D2400212 à #D2400254 émis pour les salaires nets payés durant le mois de juin 2024, totalisant une dépense de 31 877.70 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

070-24-07-10 **PARTIE DE TERRAIN SITUÉE ENTRE LA CASERNE DE VALCOURT ET LA RUE SAINT-JOSEPH**

ATTENDU QU' une demande a été faite à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt pour acquérir une partie du terrain située entre la caserne de Valcourt et la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE la Régie a acquis ce terrain en 2010 dans le but de pourvoir à des besoins futurs d'agrandissement ;

ATTENDU QUE le comité « Casernes » s'est rencontré à ce sujet et recommande que la Régie demeure propriétaire de ladite partie de terrain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la Régie demeure propriétaire de la partie de terrain située entre la caserne de Valcourt et la rue Saint-Joseph dans le but de pourvoir à des besoins futurs d'agrandissement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

071-24-07-10 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ASSISTANCE MUTUELLE POUR LE COMBAT DES INCENDIES AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt (ci-après nommée Régie) souhaite établir une entente relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies avec la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ainsi que des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27-1) pour conclure une entente visant à établir les bases d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies sur leurs territoires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a pris connaissance de l'*Entente relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies entre la Régie et la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor* et s'en déclare satisfait;

Initiales du Président  
**01632**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur Patrice Desmarais, président et madame  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à signer ladite  
*Entente relative à l'établissement d'une assistance  
mutuelle pour le combat des incendies entre la Régie et la  
Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor,*  
celle-ci faisant partie intégrante des présentes comme si  
elle y était retranscrite au long.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

072-24-07-10 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT  
D'UNE ASSISTANCE MUTUELLE POUR LE COMBAT DES INCENDIES  
AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE  
RICHMOND**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de  
Valcourt (ci-après nommée Régie) souhaite établir une  
entente relative à l'établissement d'une assistance mutuelle  
pour le combat des incendies avec le Service de sécurité  
incendie de la Région de Richmond;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions  
des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*  
(R.L.R.Q., c. C-19) ainsi que des articles 569 et suivants du  
*Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27-1) pour  
conclure une entente visant à établir les bases d'une  
assistance mutuelle pour le combat des incendies sur leurs  
territoires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a pris connaissance  
de l'*Entente relative à l'établissement d'une assistance  
mutuelle pour le combat des incendies entre la Régie et le  
Service de sécurité incendie de la Région de Richmond* et  
s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur Patrice Desmarais, président et madame  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à signer ladite  
*Entente relative à l'établissement d'une assistance  
mutuelle pour le combat des incendies entre la Régie et le  
Service de sécurité incendie de la Région de Richmond,*  
celle-ci faisant partie intégrante des présentes comme si  
elle y était retranscrite au long.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01633**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

073-24-07-10 **CHANGEMENT DES ADRESSES COURRIEL**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser le changement des adresses courriel de la Régie :

Adresses actuelles

Nouvelles adresses

[incendievalcourt@cooptel.qc.ca](mailto:incendievalcourt@cooptel.qc.ca)  
[pompier@cooptel.qc.ca](mailto:pompier@cooptel.qc.ca)  
[prevention@cooptel.qc.ca](mailto:prevention@cooptel.qc.ca)  
[permis@cooptel.qc.ca](mailto:permis@cooptel.qc.ca)

[administration@incendievalcourt.ca](mailto:administration@incendievalcourt.ca)  
[directeur@incendievalcourt.ca](mailto:directeur@incendievalcourt.ca)  
[prevention@incendievalcourt.ca](mailto:prevention@incendievalcourt.ca)  
[permis@incendievalcourt.ca](mailto:permis@incendievalcourt.ca)

D' autoriser un budget de 500\$ pour réaliser les travaux informatiques nécessaires à ces changements.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

074-24-07-10 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE FESTI-VAL SHOW**

ATTENDU QUE le comité organisateur du Festi-Val Show offre par le biais d'un programme de contribution financière une visibilité aux organismes qui souhaitent contribuer à cet événement qui aura lieu le 24 août prochain à Valcourt ;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie contribuent déjà ;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas prévu de provision budgétaire pour ce type d'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE la Régie ne pas contribue pas financièrement à cet événement mais que des effectifs et équipements soient présents sur les lieux pour participer à l'animation.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**INCENDIE**

**INTERVENTIONS JUIN 2024**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de juin 2024.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

Initiales du Président  
**01634**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

075-24-07-10 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT :

QUE l'assemblée soit levée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*